

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU du 26 Novembre 2012 à 21h.

Présents: Jean ARRECGROS, Yannick BARUTEL, Denis BÉGUÉ, Geneviève BOSCH, Jean-Michel BROQUA, François CAMPOS, Lydia de MATA, Hervé DUPONT, Louis ESPIE, Michel GIMENEZ, Christine MALATERRE, Isabelle SALACROUP, Christian SCLAUNICH.

Absents excusés : Laurent MARTIN.

Responsable de séance : *Jean ARRECGROS*

Secrétaire de séance : *Michel Gimenez*

Demande d'approbation du compte rendu du 09 Octobre 2012,

- Lydia de Mata demande de compléter l'une de ses interventions concernant les passages pour piétons.
- Christine Malaterre demande une modification sur le terme « tractation » dans les questions diverses au sujet des commerces Moulères et Martin.

Ces remarques ayant été entendues, le Conseil Municipal vote l'approbation :

Accord = 10 - Contre = 0 - Abstention = 2

L.de Mata et Ch.Malaterre n'ayant pas participé au vote

ORDRE DU JOUR :

1) FINANCEMENT ACHAT TRACTEUR-TONDEUSE

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 Avril 2012, le Conseil Municipal a donné pouvoir à une commission afin de consulter et de statuer sur l'acquisition d'un Tracteur-Tondeuse au mieux disant.

Après consultation, Monsieur le Maire fait part du choix de la commission vers un **Tracteur-Tondeuse John Deere X740** auprès de l'entreprise **SACRE Verts Loisirs** située 273 Avenue de Fronton 31200 TOULOUSE.

Le tarif est de 17892.07 HT soit 21375.00 € TTC sur lequel il faut déduire la reprise d'un appareil John Deere 455 d'un montant de 3475.00 TTC soit un total à régler de **17900.00 € TTC**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Général. Il suggère de faire appel à un emprunt pour la somme de 17900.00 €.

Après délibération le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 2

Monsieur le Maire propose de financer l'achat du Tracteur-Tondeuse John Deere X740 par un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Toulouse. Il mentionne les principales caractéristiques du prêt :

Montant : 17900.00 € (dix sept mille neuf cents euros)	Durée : 48 mois
---	------------------------

Objet du prêt : Financement Acquisition Tracteur-Tondeuse JD
Taux : 0 %
Périodicité : Mensuelle
Mode : Echéances constantes
Montant : 372.92 € pendant 48 échéances
Frais de dossier net de TVA : 60.00 €

Après délibération le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 2

2) INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

Monsieur le Maire précise que par délibération du 10 Mai 2012, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne, en intégrant notamment la création et la gestion d'un service commun d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme. Les nouveaux statuts ont été entérinés par arrêté préfectoral du 19 Juillet 2012 après délibération de l'ensemble des communes.

Lydia de Mata demande des explications et demande également s'il n'y a pas d'autres solutions pour la commune ; François Campos précise que dans un contexte très évolutif du droit de l'urbanisme et dans le prolongement naturel de l'engagement de la Communauté de Communes Save et Garonne en matière d'aménagement de l'espace, celle-ci a souhaité mettre en place un service commun d'instruction à l'échelle des 13 communes pour répondre au retrait annoncé de la Direction Départementale des Territoires.

François Campos stipule qu'un plan d'actions a été travaillé pour organiser le basculement au 1^{er} Janvier 2013. Il est rappelé que la mutualisation d'un tel service induit des charges fixes et des charges variables. L'optimisation financière ne sera réelle qu'avec l'adhésion de toutes les communes et un volume d'actes suffisant.

Représentant une charge nouvelle pour les collectivités, le financement de ce projet a été étudié par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Pas de financement par une révision de l'attribution de compensation
- Un tarif à l'acte établi en fonction :
 - De la volumétrie des actes de chaque commune sur les 5 dernières années (données communiquées par la DDT)
 - D'une pondération des différents actes selon leur niveau de complexité d'instruction :
 - Permis d'aménager 1.2
 - Déclaration préalable 0.7
 - Permis de construire 1
 - Cub 0.4

○ Du coût global du service estimé à 94900 € annuels

○ D'une participation globale de la CCSG à hauteur de 30% soit un coût absolu ramené à 66430 €

- Une facturation au réel, par commune, en fin d'année. A ce jour, le coût des actes est estimé à :

■ Permis d'aménager	109.08 €
■ Déclaration préalable	63.63 €
■ Permis de construire	90.90 €
■ Cub	36.36 €

Les modalités complémentaires proposées par la CLECT :

- L'instruction des CUA reste, pour l'instant, traitée par les communes

- La mise en place d'une comptabilité analytique relative au service d'urbanisme

Une convention fixant les modalités complètes du service commun d'instruction des autorisations du droit du sol sera établie pour validation par les Conseils Municipaux et Communautaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner un accord de principe sur :

- La création d'un service d'instruction des actes d'urbanismes au sein de la Communauté de Communes Save et Garonne, à compter du 1^{er} Janvier 2013.

- Les modalités de fonctionnement et de financement telles que décrites ci-dessus.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du Budget 2012 une subvention exceptionnelle attribuée au Foyer Rural avait été décidée. Le montant est de **430.00 €** et se décompose de la manière suivante :

- 230.00 € pour une sortie en Espagne
- 200.00 € pour une animation « Ma Parole »

Il précise également que lors de la séance du 14 Juin 2012, Jean Michel Broqua, Maire Adjoint responsable des associations, a sollicité le Conseil Municipal afin d'attribuer une subvention exceptionnelle à la section rugby nouvellement créée. Le montant proposé était de **300.00 €**.

- Lydia de Mata propose de donner cette subvention au prorata du nombre de mois.
- Christine Malaterre demande le montant de la subvention des autres associations,
- J-Michel Broqua rappelle que le montant des subventions aux associations a été voté par le Conseil Municipal lors du vote du budget ; il donne le montant attribué pour les associations équivalentes.

Monsieur le Maire propose de voter l'accord pour ces subventions afin de pouvoir verser ces sommes le plus rapidement possible.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4) MISE A JOUR DE DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail envoyé par Mme Christine Malaterre et reçu dernièrement en Mairie. Monsieur le Maire explique son émotion, sa profonde déception et son obligation de réaction jugeant cette correspondance injurieuse envers sa personne et le Conseil Municipal.

Mme Christine Malaterre se défend en expliquant que ce mail ne lui était pas destiné et que la plainte pour diffamation, déposé par M.le Maire, n'aboutira pas.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer toutes les délégations qui avaient été attribuées à Mme Christine Malaterre.

Aucun membre n'ayant demandé le vote à bulletin secret, il se fera à main levée ; en remplacement de Mme Christine Malaterre dans ses délégations, les élus suivant se proposent :

▶ Délégué titulaire au service social du SIVU RIVAGE : **M. Jean Michel BROQUA**

Après délibération le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 11 - Contre : 2 - Abstention : 0

▶ Représentant au SITPA, Syndicat Intercommunal de Transport des personnes âgées :
Mme Isabelle SALACROUP

Après délibération le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 11 - Contre : 2 - Abstention : 0

▶ Délégué titulaire au Syndicat de la Forêt de Bouconne : **M. Michel GIMENEZ**

Après délibération le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 11 - Contre : 2 - Abstention : 0

▶ Suppléant à la CCSG, Communauté de Communes Save et Garonne :
M. Hervé DUPONT

Après délibération le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 11 - Contre : 2 - Abstention : 0

5) QUESTIONS DIVERSES

○ Denis Bégue précise que le columbarium avance de manière conséquente.

○ Lydia de Mata demande des infos sur une usine de compostage.

M.le Maire et François Campos précisent qu'une usine devrait s'installer sur la commune de Saint Cézert ou Grenade mais en aucun cas sur Launac.

○ Lydia de Mata demande où en sont les travaux de l'entrée de l'école maternelle ; J.Michel Broqua explique que ces travaux sont en attente.

○ Lydia de Mata demande où nous en sommes par rapport à l'aire de jeux prévue au budget ; M.le Maire fait part qu'il a rendez vous avec le CAUE et le LEGTA, mais propose de dissocier l'aire de jeux du projet concernant le Parc, afin de faire activer les choses. Il demande de voir au plus vite l'emplacement souhaité.

Fin de séance 22h00.